CONDITIONS:

Dix piastres par an—payables au mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIR**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les mercredis, à 9 heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain (jeudi.) Les personnes qui voudraient passer sur ce bateau, un de ces deux jours, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 7 heures et demie du matin, ou à 8 heures et un quart, pour entrer dans les chariots.

Ce bâteau ayant été acheté expressément pour faire les voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet susdit. Aussitôt qu'il y aura des barges suffisantes pour le remorquer, on commencera le transport des trois de l'autre côté du lac du bassin et au rail-road. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

12 juillet—6m WM. BAGLEY.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

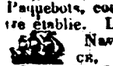

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PARKS,

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre.	13 octobre,
5 février.	28 décembre,
20 avril.	13 mars,
5 juillet.	28 mai,
20 septembre.	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

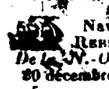

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

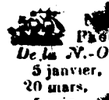

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

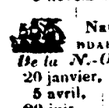

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STOBARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre.	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils étant peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabines. 10 nov.

A VENDRE OU A FRETER.

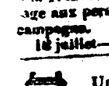

La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, **ELIZABETH**. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à BARAU, FERIET & Co. rue du Rail-Road, No. 118.

12 juillet—☞

A FRETER.

Pour un des ports du Golfe du Mexique, l'isle de Cuba, Haïti, la Côte-Ferme, ou les isles du vent.

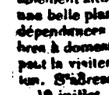

La solide goëlette danoise **EMILIE**, capitaine FOURTON, du port d'environ 60 tonneaux américains. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face des magasins bleus sur la Levée, ou à

7 juillet—4 J. B. LAPORTE.

On a besoin d'une goëlette pouvant porter 6 à 800 barils dans un port des Antilles. S'adresser à HARRISON, BROWN & CO. rue Royale, No. 117.

2 juillet

A VENDRE.

UNE HABITATION d'environ 25 arpens de face au fleuve, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines, à sept lieues de la Nouvelle-Orléans et du même bord, ayant une plantation d'environ 200 arpens en souches et plan de cannes à sucre en très bon état, et une récolte en maïs suffisante pour la provision de l'année, avec **51 ESCLAVES**, dont 32 hommes et garçons, 13 femmes et 6 enfans ; 26 chevaux, mulets ou bêtes cavalines; 24 bêtes à cornes: de plus, les instrumens aratoires, outils et ustensiles nécessaires à son exploitation ; on la vendra avec ou sans les esclaves et animaux à des termes avantageux.

Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 15 janvier prochain, elle le sera le samedi 26 février suivant, par la voie d'encan public.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire soussigné, où bien en ville, à Mssrs. Lizardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Paroisse Plaquemines, 25 juillet 1832.

24 juile—6m C. B. DUFAU.

HOTEL DE MADISONVILLE.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est maintenant préparé à recevoir commodément un nombre de PENSIONNAIRES, soit par mois, par semaine, par jour, ou par repas, à des prix raisonnables. Sa table sera constamment pourvue de tout ce qu'il y a de meilleur dans l'endroit, et de tout ce qui viendra de la ville par les bâteaux-à-vapeur. Il aura soin d'avoir à sa buvette les meilleures qualités de vins et de liqueurs.

Le soussigné ne négligera ni soins ni dépenses pour satisfaire les personnes qui visiteront son établissement.

Le bâteau-à vapeur CORSAIR, avantageusement connu, qui fait le trajet de Madisonville et Covington à la Nouvelle-Orléans, offre par sa régularité un avantage aux personnes qui veulent aller en ville ou à la campagne.

14 juillet—☞ WILLIAM BOWMAN.

A LOUER!

Une jolie MAISON neuve, composée de quatre appartemens et deux cabinets; elle est agréablement située au centre d'un demi-ilet, sur lequel est une belle plantation d'orangers et d'autres arbres. Les dépendances se composent d'une cuisine, trois chambres à domestiques, une écurie, remise et grenier. On peut la visiter rue St. Ferdinand, faubourg Washington. S'adresser à TUYES & Co. rue Royale, No. 94.

10 juillet

BRIQUES A CARRELAGE, à vendre par THEOD. NICOLET & Co.

19 juin

LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

22me. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 11 aout.

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1	LOT DE	$ 5,000	$ 2,000
1	" "	1,500	1,500
1	" "	1,000	1,000
1	" "	800	800
1	" "	623	623
6	" "	500	3,000
6	" "	300	1,800
6	" "	200	1,200
156	" "	50	7,800
156	" "	20	3,180
624	" "	8	4,992
7800	" "	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER	$ 4
DEMI BILLET	2
QUART DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES ;—demis et quarts en proportion.

7 août J. B. FAGET, *Directeur.*

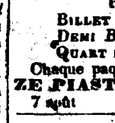

LES soussignés offrent à vendre, reçu par l'Alabama et autres navires :

500 bouteilles Chlorure de Sodium, de Labarraque ; Elixir anti-glaireux ; Régénérateur: Huile essentielle de menthe poivrée ; dito bergamote; dito Anis; dito Cédrat; dito rosey.

Sulphate de quinine; Camphre ; Acétate de Morphine ; Musc; Racine de Zédoaire; dito Angélique; dito Galangue; dito Valériaine; Ether sulfurique rectifié.

En magasin—Chlorure de Chaux, préparée par les soussignes d'après le procédé de M. Labarraque.

On trouvera aussi toute sorte de préparations chimiques usitées en médecine.

F. ORIOL & Co.

Pharmaciens, encoignure des rues Dumaine et Condé.

28 juillet

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la Ville de la Nlle. Orléans, 26 juillet 1832—Présent l'hon. Chs. Maurian, Juge—No. 6450.—*Charles Imbert* contre *ses créanciers.*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et autres documens dans cette affaire, il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu en pleine Cour, le samedi 25 août prochain, afin de déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée; en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la Cour.

28 juillet—7,2ps F. BUISSON, dep. gref.

Daniel Andrews et John Foult vs. Frédéric Jacob.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé, j'exposerai en vente, jeudi, 23 août prochain, à une heure de l'après-midi, au magasin de M. Manuel Borguez, encoignure des rues Jackson et de la Levée, faubourg Lafayette, deux Lots de Terre, mesurant chacun 60 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française. Ces mêmes lots sont désignés par les Nos. 9 et 10, dans l'Ilet No. 10, du faubourg Lafayette. Le No. 9, formant l'encoignure des rues Jackson et Jersey, et le No. 10, joignant le No. 9, faisant face à la rue Jackson—saisi dans l'affaire ci-dessus.

Paroisse Jefferson, 28 juillet 1832.

24 juillet J. CHARBONNET, sherif.

SACHETS MOSCOVITES.

Préservatif du Choléra-Morbus.

DEPUIS nombre d'années la médecine moderne avait rayé de sa thérapeuthique le genre de médicamens appelés Sachets, qui chez les anciens étaient considérés comme les plus puissants préservatifs d'une infinité de maladies, sans ajouter une confiance aveugle aux qualités merveilleuses que leur attribuaient leurs devanciers. Les médecins de nos jours n'ont pas cru devoir négliger de recourrir à ce moyen comme préservatif de la cruelle maladie qui vient de ravager l'Europe et qui déjà a fait sentir sa funeste influence sur plusieurs points de nôtre continent. Parmi les préparations de ce genre qui ont obtenu le plus de succès en Europe, on doit citer les Sachets Moscovites, du célèbre docteur Birduwenskoff.

Aussi crois-je me rendre agréable à mes concitoyens en les informant que je viens de recevoir une petite quantité de ces sachets, je regrette de n'avoir pas reçu en même temps la formule de leurs préparation, qui l'eût mis à même d'en fournir à tous ceux qui sentiront la nécessité de se pourvoir de ce précieux médicament. Cependant, autant qu'une analyse d'indication puisse permettre d'en juger, ils semblent être composés de champhre, de safran, d'huile de cajeput et de quelques autres substances végétales que l'état actuel de la science ne permet pas d'apprécier.

L GAMOTIS, Pharmacien Chimiste, Rue du Camp, No. 39.

N. B. Pour la commodité des habitans de la partie inférieure de la ville, j'ai placé un dépôt de Sachets Moscovites, chez M. A. Delpeuch, pharmacien, rue de Chartres, No. 171. 26 juillet.

LE soussigné offre ses services au public, pour la recherche et l'examen des *titres de propriétés.* L'établissement de la Banque de l'Union, ainsi que des diverses autres Banques et Compagnies incorporées de cet Etat, qui prêtent sur hypothèque, exigeant le plus grand soin et un travail minutieux et fatiguant de la part de ceux qui sont en relations d'affaires avec ces institutions, et le plus grand ordre dans la filiation et la classification de leurs titres, le soussigné ose espérer que par son zèle et par l'habitude qu'il a de ce genre d'affaires, il méritera la confiance de ceux qui voudront l'employer. On le trouvera au bureau de l'*Abeille.*

24 juillet—6 CHARLES BAYON.

100 BARILS Farine de Maïs séchée au four, en débarquement, et à vendre par

26 juillet STETSON & AVERY.

PORC—100 *barils porc, mess et prime,* à vendre par

26 juillet STETSON & AVERY.

UN étranger arrivé depuis quelques temps dans cet ville, de la Belgique, a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il a en sa possession un REMEDE très efficace pour guérir le RHUMATISME, qu'il vend à un prix très modéré.

Il invite les personnes que cela peut concerner, à le visiter, certain qu'elles seront satisfaites de son remède. Il produira, si on l'exige, des certificats de différentes personnes de cette ville, qui déjà ont été guéries par son remède. S'adresser rue St. Pierre, No. 158.

19 juillet—2m

GOUDRON—400 barillets Goudron, à vendre par MEDELICE THOMAS, rue de la Levée, No. 77.

19 juillet

SIROP.—64 barils en débarquement en face de la rue St. Louis, à vendre par HARRISON, BROWN & CO. rue Royale No. 117

3 juillet

LA société existant jusqu'à ce jour sous la raison de *Hill & Fauchet*, est dissoute d'un commun accord. M. Hill reste chargé de la liquidation des affaires. Ceux qui doivent à l'établissement sont priés de vouloir bien régler leurs comptes aussitôt que possible, et ceux à qui il est dû sont priés de présenter leurs comptes à M. Rt. Hill. R. S. HILL.

E. FAUCHET.

18 juin—60

AYANT dissous la société de *Hill & Fauchet*, je préviens le public que je *continuerai* le *même* genre d'affaires, dans la même maison ; et je profite de cette circonstance pour remercier mes amis et le public de l'encouragement que j'ai reçu d'eux, et dont je m'efforcerai à mériter la continuation. J'aurai constamment un assortiment général D'ETOFFES POUR L'ÉTÉ ET L'HIVER, et je remplirai avec promptitude, et dans les derniers goûts de France et du Nord, tous les ordres qui me viendront de la campagne et de la ville.

18 juin—60 ROS. S. HILL.

LE soussigné prévient ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir son établissement dans la rue de Chartres, No. 154, vis-à-vis Mme. Fox. Il aura constamment un assortiment de MARCHANDISES du meilleur goût, et fera tous ses efforts pour continuer à mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'employer.

10 juillet—13. E. FAUCHET.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Nashville, de New-York, et offrent à vendre, 30 caisses Fromage de Gloshen, de première qualité ; 12 demi fréquins Beurre de Goshen, pour l'usage des familles.

En magasin :—10 boucauts et 8 demi-boucauts Jambons de Cincinnati de qualité supérieure; Sardines à l'huile et au beurre; Thon mariné à l'huile ; Olives farcies; Saucissons de Lyon et de Marseille; 60 caisses Prunes de Bordeaux, et autres articles qu'ils vendront en gros et en détail, encoignure des rues de Chartres et St. Louis.

[illegible] juillet CLAPIER & MICOUD.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 14 du courant, à 4 heures de l'après midi, j'exposerai en vente au domicile de feu Marie Dauphin f. c. l. rue Bourgogne, No. 371, les effets mobiliers dépendants de sa succession. Conditions : comptant. Par ordre de la cour.

4 août MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi 4 septembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feue Marie Dauphin, f. c. l. un TERRAIN situé rue Bourgogne, entre les rues du Quartier et de l'Hôpital, ayant 37 pieds de face sur 95 pieds de profondeur mesure fançaise, avec les édifices qui sont dessus. *Plus :* le service des esclaves Antoine, nègre de 40 ans, charretier, et Eulalie, négresse de 20 ans, pour l'espace de 3 ans, à dater de la mort de la défunte cest à-dire, du 18 juillet dernier.

Conditions. Le terrain et les édifices payables un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale, et le temps de service des susdits esclaves payable comptant, l'acheteur s'obligeant à les affranchir ainsi que l'enfant de la dite Eulalie, à l'expiration des dites 3 années *à ses frais et depens*, et s'obligeant en outre à subvenir dans l'intervalle à l'entretien du dit enfant.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, register.

N.B. Les actes de vente seront passés par T. Senas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 4 août

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 28 août, 1832 ; à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de Marie Hébert, décédée veuve d'Armand Guilbert, un TERRAIN d'une forme irrégulière, formant l'encoignure des rues St. Claude et Mystérieuse, ayant environ 30 pieds sur la première et 78 pieds sur la dernière de ces rues, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions : Moitié comptant et le reste payable à un an, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.

28 juillet MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 23 août 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Peter Hucker :

4 terrains situés au faubourg Lafayette, et désignés par les Nos. 7, 10, 13, 14, de l'ilet No. 26.

Conditions : à comptant, à 6 mois et à 12 mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour,

24 juillet MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 21 août 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour le compte de la succession de feu Joseph Oudin, un TERRAIN situé en cette ville, rue Ste.-Anne, désigné par le No. 9, de l'ilet No. 58, et ayant 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions : $1300 comptant et le reste à 9 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé par C. Pollock, notaire, aux frais de l'acquéreur. 19 juil.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.* Mardi, 14 août 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Thomas, un Nègre nommé Archy, âgé d'environ 30 ans, un peu charpentier.

Conditions : 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé en l'étude de G. B. Stringer, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

Par ordre de la cour.

14 juillet MARTIN BLACHE, *rég. des test.*

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 14 août 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu J. Pinot, une jeune Négresse nommée Nancy, aimant à s'absenter. Conditions : 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé en l'étude de L. T. Caire, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

Par ordre de la cour.

14 juillet MARTIN BLACHE, *rég. des test.*

COUR DES PREUVES.—Attendu que Martin F. Maher a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Mathew F. Maher, avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession, et à tous autres que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,

2 août MARTIN BLACHE, Régister.

AVIS.—MANUEL MELERAS, natif de Barcelone, récemment arrivé en cette ville, annonce au public qu'il possède toutes les facultés nécessaires pour exercer la profession de *Médecin-Vétérinaire*, et qu'il entreprendra la cure des chevaux, bœufs, mulets et autres animaux, et que les personnes qui s'adresseront à lui auront lieu d'être satisfaites.

S'adresser chez MM. J. B. Lesparre & Co. rue Bourbon, No. 116, 31 juillet—4

MARIANO MELERAS, natural de Barcelona, recientemente llegado à esta ciudad, avisa al respetable pùblico, que posée todas las facultades de curacion de VETELINARIA, de caballos, bacas, mulas, y demas animales, seguro que todas las personas que gusten molestarle serán servidas con toda punctualidad y equidad.

Acudir en casa de los Sres. J. B. Lesparre y Comp. calle Borbon, No. 116. 31 de julio

AVIS.—Attendu que A. Luminais s'est adressé à moi, demandant à annuler une obligation de la somme de douze mille piastres, souscrite par lui le 21ème. jour de mars 1831, comme shérif des paroisses de St. Jean-Baptiste et de St. Charles, conjointement avec Godefroy Boudousquié et François Olivier Forcelle, ses sécurités ;

Avis est donné par le présent à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, sous quatre-vingt-dix jours de la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la dite obligation ne serait pas cancellée, levée et annulée, ainsi que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, le 31ème. jour de juillet 1832, et la 57ème. année de l'indépendance des Etats-Unis.

Par le Gouverneur, A. B. ROMAN.

THOS. F. MCCALEB, Secré. d'Etat. 2 août—3☞

AVIS.—Attendu que les héritiers de Jean Mercier se sont adressés à moi pour la levée de deux hypothèques spéciales ; la première pour la somme de quarante-mille piastres, donnée par le dit feu Jean Mercier, comme Annotateur des Hypothèques, le 8me. jour de mai 1830, pardevant Louis Férand, notaire public, sur un lot de terre situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, rue de la Levée, entre les rues Conti et Bienville, mesurant soixante pieds de face sur cent soixante-dix de profondeur ; et la seconde, de la somme de quarante mille piastres, donnée le 7me. jour de janvier 1832, pardevant le dit notaire, et sur le lot de terre ci-dessus.

Avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, quatre-vingt-dix jours après la dernière publication du dit, les raisons pour lesquelles les dites hypothèques spéciales ne seraient pas cancellées, levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle.-Orléans, le 0ème. jour de juillet 1832, et dans la 57ème. année de l'indépendance des Etats Unis. A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur.

THOS. F. M'CALEB, Sec. d'Etat. 24 juillet—3

Ecurie Publique.

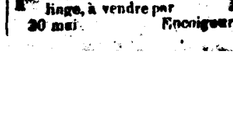

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir une ECURIE, rue des Ursulines, entre les Remparts et la rue St.-Claude, (ancien établissement de M. L. Fleytas), où l'on trouvera constamment toutes sortes de VOITURES, Voitures à quatre roues, Barrouches, Cabriolets, Tilburis, &c., ainsi que des Chevaux de monture.

Il prendra aussi des Voitures en remise et des Chevaux en pension.

Il ose se flatter, vû la modération de ses prix et la promptitude avec laquelle on sera servi, qu'il méritera l'encouragement des personnes qui l'honoreront de leur confiance.

10 juillet—1m CHARLES FABRE.

PLATRE.—Plâtre adhésif d'Angleterre, passé au linge, à vendre par JAS. B. SHAW.

30 mai Encoignure Royale et Douane

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu de deux *writs de fieri facias* à moi adressés, par l'hon. cour de cité, Charles Gayarré, juge président, j'exposerai en vente, mercredi, 5 septembre, à midi et demi, à la bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, un lot de terre situé sur le côté gauche du Chemin du Bayou, désigné par le No. 19, mesurant 30 pieds de face sur le dit chemin, sur une profondeur de 180 pieds. Saisi dans l'affaire de Abner Robinson et Louis A Lemoyne.

4 août L. DAUNOY, marshal.

Le Maire, les Aldermen et les habitans de la Nlle.-Orléans vs. J. Carsten; John Longpré vs. le même.

EN vertu de deux *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 16 août, à 5 heures, sur les lieux, au Bayou St. Jean, une quantité de meubles, consistant en tables, chaises, matelats, bureau, sideboard, billard, et le contenu d'une buvette, ainsi que plusieurs autres articles, saisis dans les affaires ci-dessus. (4 août) L. DAUNOY, marshal.

Thomas & Soulet vs. Mr. et Mme. Larieux, p. de c. l.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la Cour de Cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, samedi, 1er. septembre prochain, à midi et demi, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, un Terrain situé au faubourg Marigny, désigné par le No. 246, mesurant cinquante pieds de face à la rue de l'Union, sur cent quarante-cinq de profondeur, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent ; saisi dans l'affaire ci-dessus.

1er. août L. DAUNOY, marshal.

Joseph de Pontalba vs. James Kehoe.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi 10 août courant, à 5 heures de l'après-midi, au principal, une quantité de meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

2 août L. DAUNOY, marshal.

Manuel Gutierez vs. José del Carmen Palomo.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi 13 d'août courant, à 5 heures de l'après-midi, au principal, une quantité de meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

2 août L. DAUNOY, marshal.

A. H. Witherby vs. F. Prentiss & Co.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Gallien Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi 15 d'août courant, à cinq heures de l'après-midi, au principal, dix neuf sacs café, saisis dans l'affaire ci-dessus.

2 août L. DAUNOY, Marshal.

A. Osborn vs. le capitaine A. McDonald, la goëlette John Hope et ses propriétaires.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 13 août prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, la goëlette JOHN HOPE, ses agrès, apparaux et ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 juillet L. DAUNOY, marshal.

C. Meyers vs. D. Fest.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 11 août, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, un certain Lot de Terre, situé au faubourg Saulet, et désigné par le No. 3, de l'Ilet No. 34, ayant 60 pieds de face à la rue Bacchus, sur 120 de profondeur ; la moitié de ce terrain est près du canal. Saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY.

CATHOLICON VEGETAL DE W.W. POTTER.—Les soussignés informent le public qu'ils ont constamment à vendre le VÉRITABLE CATHOLICON de W. W. POTTER, *seul propriétaire.*

DUCONGE & PEYCHAUD,

24 juillet seuls agents en cette ville.

AVIS.

L. CHOISNE parfumeur, rue Royale, No. 239, parti pour France à l'effet d'apporter ici au mois de novembre, un grand assortiment de parfumeries et d'objets nécessaires à la fabrication de toutes espèces de parfums, qui le mettront à même de satisfaire à toutes les commandes de la ville, des postes et des Etats voisins.

Le soussigné étant chargé durant son absence de la direction de son magasin offre à vendre : Toutes espèces de pommades très fraiches et d'odeurs assorties, en gros et en détail, Huile antique parfumée, do. d'Ours clarifiée et parfumée, Crême de Perse de Concombre et de Limaçons, Poudre à poudres fécule de patates, Savons pour la toilette, transparent et d'amande de amère, lait de Rose et d'amande, Poudre et pâte d'amande, Essences de toutes les odeurs en flacon de formes variées, Opiat, poudre et Eau dentifrices, Eau des Alpes, de Cologne et de Lavande en qualités supérieures, Mucilage pour teindre les cheveux en 7 nuances, Régénérateur de la chevelure, Sel de vinaigre acetique camphré, propre à éloigner les miasmes morbifiques, Moutarde crême très énergique préparée avec soin, en flacon et à la mesure. Il peut remplir de pommade, d'huile ou d'essence tout flacon, ou vase que l'on peut désirer,

4 août L. EVEN.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—*Jh. Gondran* contre *ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, le samedi 25 d'août courant, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire : en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la cour.

4 août—7.2ps FRED. BUISSON, greffier.

AVIS.—Les soussignés, pour la commodité de ceux qui peuvent avoir des affaires avec eux, ont pris un autre établissement en face du Bassin Carondelet, outre celui qu'ils avaient déjà le long du Canal, et l'on pourra à l'avenir s'adresser indistinctement à l'un ou à l'autre. L'établissement en face du Bassin porte le No. 132 sur la rue des Remparts, et 135 en face du Bassin. Ils profitent de la même occasion pour offrir les denrées suivantes, dont ils seront à l'avenir toujours bien pourvus.

50,000 Briques à feu, de Pensacole, qual. supér.
1200 petits barils et 100 gros do. Goudron,
200 demi barils Goudron, 1000 barils Charbon,
500 cordes Bois de chêne et de pin,
20,000 Madriers.

Aussi, Chaux du Nord et du pays, Sable, Coquilles.

31 juillet C. GUESNARD & ALPUENTE.

TOILE A DRAPS DE RUSSIE.—700 pièces Toile à draps de Russie, grise; 150 do. blanche ayant droit à la remise des droits ; 62 balles bonne Toile à draps de 4-4, manufacture domestique; 60 do. 3-4 do. do. Toile à chemises.

31 juillet LINCOLN & GREEN.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Les soussignés ont transporté leur Pharmacie au No. 89, rue de Chartres, à trois portes seulement de leur ancien établissement, encoignure Chartres et Conti.

31 juillet DUCONGÉ & PEYCHAUD.

AVIS.—Le soussigné devant s'absenter incessamment pour quelques mois, prévient les personnes qui lui doivent de payer sans délai, et celles auxquelles il peut devoir de présenter leurs comptes ; il profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, et il fera tous ses efforts pour en mériter la continuation: il aura constamment un superbe assortiment de Bijouterie, montres, pendules, Pots à fleurs et articles de goût.

M. L. Vignaud sera chargé de son Magasin et de la réparation de montres, pendules, &c. &c. et M. J. A. Durel, de sa procuration. LOUIS MUH.

24 juil—5 Rue de Chartres, No. 115.

RECEMMENT reçu.—22 caisses GRAND VIN Château Lafitte,
5 balles Indienne,
2 caisses Schalls,
1 balle Robes,
1 do. do. suisse,
200 doux. Pullicates
ayant droit au *drawback.*

En magasin :

[illegible] ocre, 1ère. qualité.

NICOLET & Co.

TRAITES sur New-York, à vendre par

28 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Londres et Paris, à vendre par

12 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE, sur New-York, Londres et Paris, à vendre par

22 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par P. E. & O. SORBE, 118 Royal-street.

22 juin

TRAITES sur les Etats-Unis, à vendre par

12 juin MAGER

TRAITES sur France, à vendre par

12 juin J. MAGER.

TRAITES sur Londres, Liverpool, payables à Londres, Paris, Boston, Philadelphie, à vendre par

5 juin T. NICOLET & Co.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par

2 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

TRAITES sur Paris, Nantes et Bordeaux, à vendre par [29 mai] A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par FOSTER & HUTTON, rue du Canal, No; 77.

28 mai

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Londres et New-York, à vendre par F. PERRET, rue Toulouse.

21 mai

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par L. OGDEN & Co. rue du Canal, No. 59.

12 mai

LETTRES DE CHANGE, à vendre par

19 mai J. MAGER.

TRAITES sur l'Angleterre, la France et le Nord, à vendre par

7 mai TH. NICOLET & CO.

CAFE & CACAO.—125 sacs café de la Havane 115 sacs cacao de Caracas, en débarquement de la goëlette Carmen, et à vendre par VICTOR DE LA COV